

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Saint-Valentin Belle&Bio »

Article 1 – Organisation

La société **Belle&Bio**, ci-après dénommée « l'Organisatrice », organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Concours Saint-Valentin Belle&Bio** », qui se déroulera le **14 février**.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres de l'équipe Belle&Bio et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au concours, il suffit de :

- Passer **une commande sur le site Belle&Bio le 14 février** (entre 00h00 et 23h59).

Chaque commande passée le 14 février correspond à **une participation**.

Une même personne peut participer plusieurs fois si elle effectue plusieurs commandes.

Article 4 – Désignation du gagnant

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des commandes validées le **14 février**.

Le tirage au sort aura lieu dans un délai maximum de **7 jours** après la fin du concours.

Le gagnant sera contacté par email à l'adresse utilisée lors de la commande.

Article 5 – Dotation

Le gagnant remportera une **Love Box Belle&Bio**.

Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni cessible à un tiers, et ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière.

Article 6 – Annonce et remise du lot

Le gagnant sera informé par email.

Sans réponse de sa part sous **7 jours**, Belle&Bio se réserve le droit d'effectuer un nouveau tirage au sort.

Le lot sera envoyé à l'adresse indiquée lors de la commande.

Article 7 – Responsabilité

Belle&Bio ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure, de problème technique ou de dysfonctionnement du site empêchant le bon déroulement du concours.

Article 8 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre de ce concours sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu et la remise du lot, conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.